

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour raisons budgétaires, l'achat de la patinoire est reporté

En raison des problèmes budgétaires prévisibles pour 2013, la Municipalité décide de reporter l'achat de la patinoire saisonnière. Cette animation n'aura donc pas lieu l'hiver 2012-2013. Elle sera à nouveau proposée lorsque les finances de la Ville le permettront.

Depuis plusieurs mois, tous les Services de l'administration communale procèdent à des coupes budgétaires importantes afin de diminuer leurs charges mais aussi d'absorber la facture sociale cantonale en constante augmentation qui met à mal les finances de nombreuses communes (pour Vevey, le montant à verser au Canton en 2013 se chiffre à 15.3 millions de francs soit une augmentation de 3 millions par rapport à 2012 et plus de 6.3 millions par rapport à 2007 !)

Initialement annoncé à 14 millions de francs, le déficit veveysan prévu au budget 2013 a pu être ramené à présent à moins de 8 millions de francs. Les réflexions se poursuivent et des efforts supplémentaires seront portés au sein de l'administration même, respectant ainsi la volonté de la majorité des Conseillers communaux de maintenir un taux d'imposition à 73 points (et non pas 78 comme le défendait la Municipalité).

Concernant la patinoire, la décision a été douloureuse à prendre tant cette installation était appréciée des Veveysans (fréquentation de 2008 à 2011 : près de 90'000 personnes). ~~En juin 2012*~~, le Conseil communal approuvait la proposition de la Municipalité de sortir d'un système de location défavorable à la longue pour la Ville et accordait un crédit d'achat de 674'000 francs ainsi que l'inscription au budget 2013 d'un montant de 126'000 francs pour le montage-démontage, transport et maintenance de la patinoire. Ces dépenses ne figureront donc pas au budget qui sera présenté au Conseil en décembre. La Municipalité précise que la pratique du patin à glace à Vevey n'est pas définitivement abandonnée. Dès que la situation financière le permettra, ce loisir sera à nouveau proposé.

Prévenue en priorité, l'association Vevey sur Glace, gérante de la patinoire s'est exprimée par la voix d'Yves Christen, son président. Ce dernier comprend l'obligation faite à la Municipalité d'assainir ses finances mais ne se prononce pas sur la décision de renoncer spécifiquement à la patinoire. Il craint que ceci mette en péril l'action de Vevey sur Glace ainsi que la pratique des sports de glace à Vevey pendant plusieurs années.

Contact

Laurent Ballif, Syndic, 021 925 53 80, laurent.ballif@vevey.ch

***précision : le préavis a bien été déposé en juin 2012 mais le Conseil a rendu sa décision lors de la séance de rentrée du jeudi 6 septembre 2012. (PS/24.10.2012)**